

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 21 mai 2024 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma et Karine Lechasseur ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

La conseillère M^{me} Diane Morin et le conseiller M. Luc Marsan.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et la greffière M^{me} Zoë Lafrance agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Minute de réflexion

24-05-0395 Ordre du jour

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 21 mai 2024 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

24-05-0396 Adoption du procès-verbal

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

24-05-0397 Période de questions

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

24-05-0398 Ratification de participation / Rendez-vous national sur l'avenir du transport collectif / Union de municipalités du Québec

CONSIDÉRANT la participation du maire M. Guy Pilon au Rendez-vous national sur l'avenir du transport collectif qui s'est tenu à Drummondville le 10 mai 2024 ;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifiée la participation du maire M. Guy Pilon au Rendez-vous national sur l'avenir du transport collectif le 10 mai 2024;

QUE soit défrayé par la Ville le coût d'inscription au montant de 75 \$, taxes applicables non comprises;

QUE les dépenses réellement encourues par M. Guy Pilon à cette fin lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

« ADOPTÉE »

24-05-0399 Autorisation de participation / Webinaire « Éthique et déontologie : Des concepts en constante évolution! » / Union des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT la tenue du webinaire « Éthique et déontologie : Des concepts en constante évolution ! » présenté par l'Union des municipalités du Québec le 12 juin 2024;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la participation du maire M. Guy Pilon et de la conseillère M^{me} Diane Morin au webinaire « Éthique et déontologie : Des concepts en constante évolution ! » qui se tiendra le 12 juin 2024;

QUE soit défrayé par la Ville le coût d'inscription au montant de 115 \$ par participant, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

24-05-0400 Cession et servitude de non-accès / Lot 6 563 833 et partie du lot 6 563 832 / Rue Ouimet / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le projet du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour la réfection du ponceau Ouimet;

CONSIDÉRANT que la Ville consent à céder au MTMD le lot 6 563 833, d'une superficie de 31,9 mètres carrés,

CONSIDÉRANT que la Ville consent également à l'établissement de la servitude de non-accès en faveur du MTMD, sur une partie du lot 6 563 832, le tout tel qu'illustré au plan n° AA-2902-154-10-1050, préparé par Elyane Tremblay, arpenteure-géomètre, le 20 juin 2023;

CONSIDÉRANT l'entente d'acceptation de l'indemnité signée avec le MTMD et autorisée par la résolution 22-08-0630;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit cédé le lot 6 563 833 avec l'établissement d'une servitude de non-accès sur une partie du lot 6 553 682, le tout en faveur du ministère des Transports et de la Mobilité durable, pour une indemnité au montant de 1 251 \$;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession et de servitude de non-accès ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE tous les frais afférents à cette transaction soient à la charge du MTMD.

« ADOPTÉE »

24-05-0401 Règlement hors cour / Constats d'infraction / Loi sur la qualité de l'environnement / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 23-03-0207 mandatant la firme Fasken à l'effet de représenter la Ville et d'enregistrer en son nom un plaidoyer de non-culpabilité pour les constats d'infraction 100400-1118926411 et 100400-1118926437 reçus en 2023 relativement à des travaux d'enrochement d'urgence exécutés en rive du lac des Deux Montagnes en 2019 en réponse à la crue des eaux qui menaçait le chemin de l'Anse;

CONSIDÉRANT que des négociations hors cour entre la Ville et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) ont eu lieu depuis;

CONSIDÉRANT l'offre du DPCP à l'effet de retirer le constat numéro 100400-1118926437 (dossier 760-61-144347-235) ainsi que la compensation financière demandée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs si la Ville enregistre un plaidoyer de culpabilité pour le constat 100400-1118926411 (dossier 760-61-144346-237) totalisant 33 900 \$ incluant les frais de poursuite et la contribution obligatoire;

CONSIDÉRANT que la Ville est prête à accepter cette offre, sans reconnaissance de responsabilités quelconque et aux seules fins d'éviter les coûts en honoraires professionnels juridiques et en ressources humaines reliés à un procès et les aléas du jugement puisqu'elle est convaincue du bien-fondé de son intervention d'urgence lors de la crue des eaux du printemps 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre de règlement hors cour du Directeur des poursuites criminelles et pénales à l'égard des constats d'infraction 100400-1118926411 (dossier 760-61-144346-237) et 100400-1118926437 (dossier 760-61-144347-235);

QUE soit autorisée la firme Fasken à enregistrer, pour et au nom de la Ville, un plaidoyer de culpabilité à l'encontre du constat d'infraction 100400-1118926411 et à signer tout document requis permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

24-05-0402 Avis de réserve pour fins de logement social, abordable et communautaire et de parc et espace vert / Lots 2 727 626 et 2 727 627

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un avis de réserve soit imposé sur les lots 2 727 626 et 2 727 627, à des fins de logement social, abordable et communautaire et de parc et espace vert;

QUE la firme DHC avocats soit mandatée afin de procéder à la préparation et la publication de l'avis.

« ADOPTÉE »

24-05-0403 Dépôt / Liste des comptes / Période du 31 mars au 3 mai 2024

Le Conseil prend acte du dépôt et paiement de la liste des comptes payés pour la période du 31 mars au 3 mai 2024 totalisant un montant de 15 251 594,53 \$.

24-05-0404 Dépôt / Liste des mouvements de main-d'œuvre

Le Conseil prend acte, conformément au *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (Règlement n° 1811), du dépôt de la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 8 mai 2024 présentée par la directrice du Service des ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

24-05-0405 Service de l'aménagement du territoire / Affectation intérimaire au poste de chef de division – Permis et inspections

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection datée du 7 mai 2024;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'affectation intérimaire de M. Simon Folco, contrôleur – Permis et inspections, au poste de chef de division – Permis et inspections dans le cadre d'un remplacement du 22 mai au 13 décembre 2024 au plus tard, au salaire prévu à l'annexe B (classe 15 - échelon 1) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur.

« ADOPTÉE »

24-05-0406 Service des eaux / Conversion d'un poste temporaire à un poste régulier / Technicien-inspecteur – Eaux

CONSIDÉRANT la note de service du directeur du Service des eaux datée du 6 mai 2024;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la conversion du poste temporaire de technicien-inspecteur – Eaux en un poste régulier de technicien-inspecteur – Eaux.

« ADOPTÉE »

24-05-0407 Service des finances et de la trésorerie / Modifications à la structure organisationnelle

CONSIDÉRANT l'exercice d'amélioration continue en cours au sein du Service des finances et de la trésorerie, l'analyse organisationnelle ainsi que la note de travail de M. Marco Pilon, trésorier et directeur dudit service, datée du 24 avril 2024;

CONSIDÉRANT que dans un objectif d'optimisation, il convient d'apporter des modifications à la structure organisationnelle du Service des finances et de la trésorerie, et ce, de manière graduelle;

CONSIDÉRANT les pourparlers entre les représentants de la Ville et les représentants de l'Association des employés-cadres le 10 mai 2024, en regard de ces modifications;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le poste de chef – Gestion financière et performance soit créé en date du 21 mai 2024 et que le salaire octroyé pour ce poste soit positionné à la classe 15 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur, conformément à l'évaluation du poste réalisée conjointement par les représentants de l'employeur et les représentants de l'Association des employés-cadres le 10 mai 2024;

QUE ledit poste relève du trésorier et directeur du Service des finances et de la trésorerie;

QUE le poste d'analyste – Comptabilité et budget soit aboli en date du 1^{er} août 2024, soit, à la suite du départ à la retraite de son titulaire;

QUE le poste de commis – Évaluation et taxation soit renommé commis aux finances;

QUE la présente résolution ait préséance sur toutes dispositions contraires contenues à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres, à la convention collective de travail des employés cols blancs ainsi qu'à tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

24-05-0408 Adoption / Politique de reconnaissance / Abrogation de la Politique portant sur la reconnaissance des années de service, départs à la retraite et montants alloués – événements spéciaux

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de promouvoir un climat de travail positif et harmonieux;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de promouvoir une culture de reconnaissance en encourageant tous les acteurs de l'organisation à exprimer cette reconnaissance de diverses façons;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'offrir un milieu de travail bienveillant où les employés sont également invités à partager avec fierté la contribution de leurs pairs;

CONSIDÉRANT que l'adoption d'une politique de reconnaissance constitue un moyen privilégié de souligner des événements de vie importants vécus par les employés et d'exprimer son appréciation en regard du savoir-être, du savoir-faire et des réalisations des individus et des équipes;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de s'illustrer à titre d'Employeur de choix notamment par la mise en œuvre et la promotion d'une culture de reconnaissance;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de remplacer la Politique de reconnaissance en vigueur afin d'y inclure des formes et des pratiques de reconnaissance variées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Politique portant sur la reconnaissance des années de service, départs à la retraite et montants alloués – événements spéciaux, adoptée lors de la séance du 18 octobre 2004 en vertu de la résolution 04-10-1038 et modifiée par la résolution 23-03-0216, soit abrogée et remplacée par la Politique de reconnaissance – GRH 16, laquelle entre en vigueur en date de ce jour.

« ADOPTÉE »

24-05-0409 Politique de soutien à l'athlète / Période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023 / Aide financière / Ajustement

CONSIDÉRANT la Politique de soutien à l'athlète de la Ville;

CONSIDÉRANT la résolution 24-03-0220 autorisant le versement de l'aide financière pour les événements de niveau compétitif tenus pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que la preuve de participation de Benjamin Hamel à un événement de niveau compétitif, s'étant tenu lors de la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023, a été remise au Service des loisirs et de la culture et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 255 \$ soit versé à Benjamin Hamel, à titre d'aide financière, dans le cadre de sa participation au tournoi provincial de tennis 12 et 14 ans qui s'est déroulé à Saint-Augustin-de-Desmaures les 29 et 30 juillet 2023.

« ADOPTÉE »

24-05-0410 Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion / Tournoi Atome 2024 / Aide financière

CONSIDÉRANT la résolution 11-02-141 prévoyant une aide financière aux organismes pour la location d'heures de glace à l'aréna municipal de Vaudreuil-Dorion dans le cadre de leurs tournois et compétitions annuels de sports de glace;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'organisme Association de hockey mineur Vaudreuil-Dorion dans le cadre de son tournoi annuel;

CONSIDÉRANT que 70,59 % des participants inscrits dans cet organisme sont des citoyens de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 19 615,59 \$ soit versé à l'organisme Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière pour les frais liés à la location d'heures de glace dans le cadre du tournoi Atome 2024, le tout conformément à la résolution 11-02-141.

« ADOPTÉE »

24-05-0411 Programme d'aide financière aux organismes – Volet subvention aux participants / Les Skieurs de l'île inc. / Inscriptions saison 2024 / Remboursement

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière aux organismes – Volet subvention aux participants qui prévoit une aide financière à l'inscription;

CONSIDÉRANT que l'organisme Les skieurs de l'île a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 400 \$ soit remboursée à l'organisme Les Skieurs de l'île pour les frais d'inscription de 80 participants pour la saison 2024, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

24-05-0412 Financement / Programme de réaménagement de parcs

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est requise pour le financement, par le fonds de parcs et espaces verts, de la dépense prévue au programme quinquennal d'immobilisations pour le programme de réaménagement de parcs (projet SLC-24-050);

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 86 975,43 \$, taxes applicables non comprises, pour le programme de réaménagement de parcs;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de parcs et espaces verts.

« ADOPTÉE »

24-05-0413 Adoption / Rapport relatif au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie 2023

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit l'obligation pour la Ville d'adopter par résolution et de transmettre annuellement un rapport d'activité pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année à l'autorité régionale;

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques modifié est en vigueur depuis le 7 juin 2023;

CONSIDÉRANT que les objectifs relatifs à la force de frappe ont été atteints en 2023;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le rapport annuel 2023 relatif au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Ville de Vaudreuil-Dorion, incluant la ville de L'Île-Cadieux et les municipalités de Vaudreuil-sur-le-Lac et Pointe-des-Cascades desservies par l'entente.

QUE soit transmis ce rapport à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

24-05-0414 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable / Ajout d'un panneau de signalisation interdisant les freins moteurs / Autoroute 20 en direction est à la hauteur du rang Saint-Antoine

CONSIDÉRANT la demande transmise au Comité de circulation voulant que soit ajouté un panneau de signalisation interdisant les freins à moteurs sur l'autoroute 20, en direction est;

CONSIDÉRANT que l'autoroute 20 est sous la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité de circulation lors de la réunion tenue le 17 avril 2024;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une demande soit faite au ministère du Transport et de la Mobilité durable d'installer un panneau de signalisation interdisant l'utilisation des freins moteurs sur l'autoroute 20 en direction est, à la hauteur du rang Saint-Antoine.

« ADOPTÉE »

24-05-0415 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-24-R1840.02 / Fourniture et installation de modules de jeux dans le parc Bourget

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation de modules de jeux dans le parc Bourget, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 26 avril 2024 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 8 mai 2024;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Atmosphère inc., pour la fourniture et l'installation de modules de jeux dans le parc Bourget, et ce, pour un montant totalisant 167 189,03 \$ taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-24-R1840.02;

QUE les montants soumis pour chaque item soient utilisés aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire.

« ADOPTÉE »

24-05-0416 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-24-15 / Entrepreneur général / Travaux de branchements d'égout pluvial sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre de travaux de branchements d'égout pluvial sur le territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion (appel d'offres n° 401-110-24-15) comprenant l'ordre de changement n° 1 totalisant un montant de 5 579,39 \$, taxes applicables en sus, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (Règlement n° 1811).

24-05-0417 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 2 / Appel d'offres n° 401-110-22-R1800.29 / Services professionnels / Plans, devis et surveillance / Réhabilitation de la station de pompage Dumont

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles relatives aux services professionnels dans le cadre de la réhabilitation de la station de pompage Dumont (appel d'offres n° 401-110-22-R1800.29) comprenant l'ordre de changement n° 2 totalisant un montant de 9 000 \$, taxes applicables en sus, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (Règlement n° 1811).

24-05-0418 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 9 / Appel d'offres n° 401-110-22-29 / Services professionnels / Plans, devis et surveillance / Infrastructures municipales dans le secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes et du boulevard de la Gare ainsi que le réaménagement de la bretelle de la sortie 2 de l'autoroute 30, direction est

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles relatives aux services professionnels dans le cadre de travaux d'infrastructures municipales dans le secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes et du boulevard de la Gare ainsi que de réaménagement de la bretelle de la sortie 2 de l'autoroute 30, direction est (appel d'offres n° 401-110-22-29) comprenant l'ordre de changement n° 9 totalisant un montant de 37 020 \$, taxes en sus, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (Règlement n° 1811).

24-05-0419 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 1 / Demande de prix n° 401-110-22-R1687.02 / Services professionnels / Surveillance / Construction d'un bâtiment de service et remplacement du système de traitement des eaux usées du secteur du Domaine-en-Haut

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles relatives aux services professionnels dans le cadre de travaux de construction d'un bâtiment de service et de remplacement du système de traitement des eaux usées du secteur Domaine-en-Haut (demande de prix n° 401-110-22-R1687.02) comprenant l'ordre de changement n° 1 totalisant un montant de 24 100 \$, taxes applicables en sus, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (Règlement n° 1811).

24-05-0420 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n°s 34 et 36 à 38 / Appel d'offres n° 401-110-22-R1755.03 / Entrepreneur général / Construction de la phase 1 du Pôle municipal regroupant la bibliothèque, l'hôtel de ville et une place publique

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre de la construction de la phase 1 du Pôle municipal regroupant la bibliothèque, l'hôtel de ville et une place publique (appel d'offres n° 401-110-22-R1755.03) comprenant les ordres de changement n°s 34 et 36 à 38 totalisant un montant de 121 721,73 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (Règlement n° 1811).

24-05-0421 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 6 / Appel d'offres n° 401-110-19-12 / Services professionnels de mécanique, électricité et plomberie / Plans et devis / Services durant la construction / Pôle municipal de Vaudreuil-Dorion

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles relatives aux services professionnels de mécanique, électricité et plomberie dans le cadre de la phase 1 du projet du Pôle municipal (appel d'offres n° 401-110-19-12) comprenant l'ordre de changement n° 6 totalisant un montant de 3 343,30 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (Règlement n° 1811).

24-05-0422 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 78 / Appel d'offres n° 401-110-21-R1773.02 / Entrepreneur général / Construction de la caserne n° 11 – De Lotbinière

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre des travaux de construction de la caserne n° 11 – De Lotbinière (appel d'offres n° 401-110-21-R1773.02) comprenant l'ordre de changement n° 78 totalisant un crédit de 5 647,70 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (Règlement n° 1811).

24-05-0423 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n°s 7 et 8 / Appel d'offres n° 401-110-23-R1834.01 / Entrepreneur général / Aménagement du parc-école des Quatre-Saisons dans le secteur de la Gare Vaudreuil

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre de l'aménagement du parc-école des Quatre-Saisons dans le secteur de la gare Vaudreuil (appel d'offres n° 401-110-23-R1834.01) comprenant les ordres de changement n°s 7 et 8 totalisant un montant de 10 426,43 \$, taxes applicables en sus, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (Règlement n° 1811).

24-05-0424 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-24-R1827.14 / Travaux de reconstruction d'un ponceau situé à la hauteur du 2720, route Harwood

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de reconstruction d'un ponceau situé à la hauteur du 2720, route Harwood, six soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 7 mai 2024 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par Les services EXP inc.;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, deux des six soumissions reçues sont non conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-24-R1827.14;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Ali Excavation inc., pour les travaux de reconstruction d'un ponceau situé à la hauteur du 2720, route Harwood, et ce, pour un montant de 516 226,25 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-24-R1827.14;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit financé par le règlement d'emprunt parapluie n° 1827.

« ADOPTÉE »

24-05-0425 Autorisation / Protocole d'entente / Prolongement de la rue des Hirondelles

CONSIDÉRANT le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (Règlement n° 1763);

CONSIDÉRANT la demande de M. Jacques Michel Guimauco visant l'élaboration d'une entente concernant la préparation des plans et devis, les autorisations environnementales, la surveillance lors de la construction de la voirie ainsi que les travaux de pavage et drainage par fossé pour le prolongement de la rue des Hirondelles, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT que le demandeur est disposé à exécuter lui-même les travaux de construction de ce projet;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Service du génie et de l'environnement soit autorisé à préparer le protocole d'entente respectant les modalités de l'annexe « A » du *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux* pour le projet NP00464 : Préparation des plans et devis, les autorisations environnementales, la surveillance, la construction de la voirie ainsi que les travaux de pavage, et drainage par fossé du prolongement de la rue des Hirondelles y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes.

« ADOPTÉE »

24-05-0426 PIIA / 54, chemin des Chenaux / Nouvelle construction résidentielle / Lot 4 453 521 / Zone H1-253 / CCU n° 24-05-0050

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 54, chemin des Chenaux pour la construction d'une résidence unifamiliale de deux étages;

CONSIDÉRANT la résolution 24-01-02 du Comité de démolition qui accepte la demande de démolition de la résidence située au 54, chemin des Chenaux sous réserve des conditions suivantes :

- obtenir la confirmation du ministère de la Culture et des Communications que la démolition est acceptée;
- obtenir la résolution du Conseil de Ville approuvant le plan d'implantation et d'intégration architecturale de la nouvelle résidence devant être construite, avant l'obtention du permis de démolition;
- fournir un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre démontrant une implantation de la nouvelle résidence conforme aux normes prescrites pour la zone H1-253. Le plan d'implantation devra prendre en considération les cotes de crue ainsi que la plus haute eau connue (PHEC);
- le projet de construction de la nouvelle résidence doit tenir compte des dispositions relatives à la réglementation applicable concernant les zones inondables (aucun remblai ne sera autorisé en zone inondable, sauf pour l'immunisation des fondations.)

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 24-05-0050 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors d'une réunion tenue le 8 mai 2024, et ce, à la condition que l'élévation du niveau du rez-de-chaussée prévue au *Règlement de zonage* (Règlement n° 1275) soit respectée;

CONSIDÉRANT l'analyse du CCU à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du CCU, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 54, chemin des Chenaux, le projet de construction d'une résidence, tel que montré à la révision 3, datée du 8 mai 2024, du document intitulé : « Projet de construction du 54 des Chenaux », préparé par le requérant, à la condition d'ajouter comme condition au permis de construction l'obligation de fournir un certificat de localisation partiel, préparé par un arpenteur géomètre, montrant les fondations et indiquant l'élévation du plancher du rez-de-chaussée par rapport au niveau de la rue, et ce, pour fins de validation avant de poursuivre la construction du bâtiment.

« ADOPTÉE »

24-05-0427 Adoption / Règlement n° 1709-30 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités / Ajustements, ajouts et retraits de frais / Annexes 7, 10, 11 et 14

La greffière mentionne l'objet du règlement et le fait qu'aucun changement n'y ait été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1709-30 a été déposé à une séance tenue le 6 mai 2024;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1709-30 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin d'ajouter, d'ajuster ou de retirer des frais les annexes 7, 10, 11 et 14 ».

« ADOPTÉE »

24-05-0428 Adoption / Règlement n° 1764-10 / Gestion contractuelle / Ajout de la catégorie « Fourniture de biens et services en sonorisation et intégration visuelle lors d'événements » à l'article 11.1

La greffière mentionne l'objet du règlement et le fait qu'aucun changement n'y ait été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1764-10 a été déposé à une séance tenue le 6 mai 2024;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1764-10 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle n° 1764 afin d'ajouter la catégorie « Fourniture de biens et services en sonorisation et intégration visuelle lors d'événements » à l'article 11.1 ».

« ADOPTÉE »

24-05-0429 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1783-01 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de services municipaux, de pavage, de bordures, de trottoirs, de voies cyclables et d'éclairage incluant tous les travaux connexes sur une partie de la route De Lotbinière / Augmentation de la dépense et l'emprunt ainsi que du terme de l'emprunt

La greffière mentionne l'objet du règlement et le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense décrétée par celui-ci. Elle mentionne également qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1783-01 a été déposé à une séance tenue le 6 mai 2024;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement d'emprunt n° 1783-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1783 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 879 000 \$ ainsi que le terme de l'emprunt ».

« ADOPTÉE »

24-05-0430 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1779-03 / Installation d'unités de désinfection aux ultraviolets / Augmentation de la dépense et l'emprunt

La greffière mentionne l'objet du règlement et le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense décrétée par celui-ci. Elle mentionne également qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1779-03 a été déposé à une séance tenue le 6 mai 2024;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement d'emprunt n° 1779-03 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1779 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 919 000 \$ ».

« ADOPTÉE »

24-05-0431 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1744-03 / Gestion des eaux pluviales / Plan directeur pour la gestion des eaux pluviales d'un immeuble pour permettre des travaux selon les phases de développement d'un usage institutionnel ou communautaire / Fonctionnaire désigné pour l'application du règlement

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma dépose le projet de règlement n° 1744-03 modifiant le Règlement relatif à la gestion des eaux pluviales afin de :

- prévoir la possibilité de fournir un plan directeur pour la gestion des eaux pluviales d'un immeuble pour autoriser des travaux selon les phases de développement d'un usage institutionnel ou communautaire;
- permettre à un fonctionnaire désigné d'appliquer le règlement

et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

24-05-0432 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1711-04 / Demande de révision administrative / Inscription foncière / Mise à jour des différents tarifs

La conseillère M^{me} Karine Lechasseur dépose le projet de règlement n° 1711-04 modifiant le Règlement concernant le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision administrative portant sur l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription foncière afin de mettre à jour les différents tarifs et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

24-05-0433 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-325 / Zonage / Précision sur l'application de la marge avant maximale dans la zone C2-758 / Agrandissement de la zone C2-758 afin d'y inclure le lot 1 545 694

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-325 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin :

- de préciser que la marge avant maximale, dans la zone C2-758, s'applique uniquement à un mur parallèle au boulevard Harwood;
- d'agrandir les limites de la zone C2-758 à même une partie de la zone C2-716 »

soit adopté;

QUE soit délégué à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise;

QU'une copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

24-05-0434 Avis de motion / Règlement n° 1275-325 / Zonage / Précision sur l'application de la marge avant maximale dans la zone C2-758 / Agrandissement de la zone C2-758 afin d'y inclure le lot 1 545 694

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin :

- de préciser que la marge avant maximale, dans la zone C2-758, s'applique uniquement à un mur parallèle au boulevard Harwood;
- d'agrandir les limites de la zone C2-758 à même une partie de la zone C2-716.

24-05-0435 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1853 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de modifications au réseau d'égout et aux stations de pompage du secteur PPU Harwood – De Lotbinière – phase 1

Le conseiller M. Paul M. Normand dépose le projet de règlement n° 1853 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels et les travaux de modifications au réseau d'égout et aux stations de pompage du secteur PPU Harwood – De Lotbinière – phase 1, incluant tous les travaux connexes, en décrétant une dépense et un emprunt de 20 000 000 \$ à ces fins et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

24-05-0436 Autorisations de la Direction générale

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 9 mai 2024.

« ADOPTÉE »

24-05-0437 Proposition / Mandat à la Direction générale pour obtenir un avis du Service de l'aménagement du territoire afin de proposer des pistes de solutions pour mieux encadrer les risques de rénovictions sur le territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion

CONSIDÉRANT l'article publié le 24 janvier 2024 dans La Presse intitulé « Résidences pour aînées, la vague d'évictions se poursuit », où il est question de la fermeture de nombreuses résidences pour personnes aînées, dont certaines très vulnérables, forçant ainsi plusieurs à se reloger;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande citoyenne, des vérifications ont été effectuées auprès du Service de l'aménagement du territoire de la Ville afin de valider si la réglementation protège ses aînés d'un risque de rénovictions;

CONSIDÉRANT que ces vérifications ont confirmé que la réglementation de la Ville de Vaudreuil-Dorion diffère de celle de la Ville de Montréal en ce sens qu'elle ne distingue pas l'usage des Résidences privées pour aînés (RPAs), mais que les exigences de ratio de stationnement constituent actuellement un frein à une telle conversion, sans pour autant la rendre impossible;

CONSIDÉRANT qu'il existe plusieurs RPAs dans notre municipalité et donc plusieurs citoyens qui pourraient être touchés par ce risque, dont certains ont déjà exprimé leurs préoccupations face à cette pratique;

CONSIDÉRANT que cet enjeu est complexe : d'une part, la Ville se doit d'encourager l'accessibilité et la disponibilité de logements abordables, rendant la conversion une avenue qui pourrait s'avérer intéressante si elle est bien encadrée et, d'un autre point de vue, les personnes âgées qui habitent dans des RPAs ont des préoccupations légitimes; si de telles conversions sont réalisées, elles pourraient se retrouver dans des situations précaires d'accès au logement;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Direction générale soit mandatée afin d'obtenir un avis du Service de l'aménagement du territoire et qu'une recommandation ou des pistes de solutions soient présentées pour mieux encadrer cette problématique qui existe ailleurs et qui pourrait se manifester à Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

24-05-0438 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre des renseignements ou questions au Conseil.

M^{me} Sharma fait un rappel que la Ville offre des subventions pour l'achat local de vélos et d'accessoires visant à augmenter leur capacité de chargement, puis ajoute que toute l'information sur ce sujet est disponible sur le site de la Ville.

M. Parent mentionne que lors de la dernière séance, il a omis de remercier le principal organisateur du souper du Club Optimiste, M. Georges Verboomen, Il mentionne également que jeudi dernier s'est tenu le souper-bénéfice homards qui a permis d'amasser 77 000 \$ et où le donataire Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges a remis 250 000 \$ pour la levée de fonds de la Maison de la famille Vaudreuil-Soulanges.

M. Pilon annonce qu'une pétition citoyenne électronique va commencer à circuler pour faire avancer le projet de l'autoroute 20 et qu'une conférence de presse aura lieu à ce sujet.

24-05-0439 Période de questions – Citoyens

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

24-05-0440 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 38 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière